

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GREPIAC

Délibérations du Conseil Municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 02 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 27/10/2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/10/2023

Présents :

Mme GABRIEL Céline ; M. MARQUET Dominique, Mr EVRARD Gérard ; Mme COUCHE Valérie ; Mme TOURNUT Yolande ; M. ALCIBIADE Claude ; Mme ALVAREZ Juliette ; Mme ECHEVARRIA Hélène ; Mr Jean-Luc CHIVIALLE ; Mme LANDICHEFF Stéphanie

Représentés :

Mme VASSAL Laurence a donné pouvoir à Mme Céline GABRIEL ; M. VIGIER Pierre a donné pouvoir à M. ALCIBIADE Claude ; Mr DURAND Alain a donné pouvoir à Mr Dominique MARQUET

Absents :

Excusés : M PAVAN René ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme LANDICHEFF Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 1

La séance est ouverte à 18H04

I/ Délibérations :

D 2023 -10-66 Pool routier 2023 : Chemin du Moulin

Monsieur Dominique MARQUET adjoint au Maire rappelle aux élus qu'au conseil municipal du 10 octobre 2023, il avait présenté à l'assemblée des devis pour refaire le revêtement de la rue de la Maysou et rue de la Gleisette. Aujourd'hui, il présente à l'ensemble du conseil municipal la nécessité de refaire la route communale du chemin du Moulin.

Il présente les deux devis réalisés pour effectuer les travaux :

- L'entreprise BOUMAT TP pour un montant de 4 177.02€ TTC pour traiter 119 m2 (devis non réactualisé)
- L'entreprise COLAS pour un montant de 6 255.60€ TTC pour traiter 330 m2 de voirie (besoin actualisé)

Monsieur MARQUET précise que la dépense rentre dans le programme du Pool Routier 2022-2024 et sera subventionnée par le conseil départemental.

Le conseil Municipal après délibération à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 6 255.60€ TTC
- DECIDE que la dépense sera subventionnée par le PR 2022-2024
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

Fin de séance à 18h20

GABRIEL Céline	VASSAL Laurence (a donné procuration à Céline GABRIEL)	MARQUET Dominique
ALVAREZ Juliette	PAVAN René (absent)	LANDICHEFF Stéphanie
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain (a donné procuration à Dominique MARQUET)	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	COUCHE Valérie	EVARD Gérard
VIGIER Pierre (a donné pouvoir à Claude ALCIBIADE)	TOURNUT Yolande	